

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

pour toute nouvelle inscription

Les inscriptions s'effectuent directement à l'accueil du Club, au 6 rue Blaise Pascal à Voisins le Bretonneux (78960) **sur présentation du dossier complet.**

Les documents à fournir sont les suivants :

- ≡ Le justificatif de vaccination DTP à jour (Carnet de santé de l'enfant)
- ≡ L'attestation de quotient familial CAF
- ≡ L'attestation nominative de l'assurance responsabilité civile et individuelle accident de l'enfant en cours de validité.
- ≡ Tout document justifiant d'une situation particulière (dossier PAI, garde de l'enfant...)

En cas de séparation ou de divorce des parents : extrait de jugement le lieu de résidence de votre/vos enfant(s), les droits de visite et les modes de garde.

Les documents à compléter sont les suivants :

- ≡ La fiche sanitaire
- ≡ La fiche d'inscription

Les règlements :

- ≡ Le règlement du montant de l'adhésion à l'association (chèque à part)
- ≡ Le règlement de la période choisie.

Pour le périscolaire, une réduction de 5€ sur le prix trimestriel est appliquée dès le 2ème enfant inscrit.

Pour les vacances, une réduction de 5€ par semaine d'activités est appliquée à partir du 2ème enfant inscrit.

Attention : l'adhésion est nominative, et est de 12€ pour chaque enfant inscrit. Elle ouvre droit à la participation à l'ensemble des activités du Club Saint-Quentin pour l'année, du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

En cours d'année, tout changement de situation familiale, d'adresse, de N° de téléphone, etc, devra être signalé à l'Association dans les meilleurs délais.

NB : seules des personnes majeures inscrites sur la fiche d'autorisation parentale, peuvent être désignées pour venir chercher les enfants. Elles devront se munir d'une pièce d'identité.

Précision modalités de règlement :

Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus, tels qu'exposés ci-dessous, et sont applicables sur production d'une attestation de votre quotient familial CAF (attestation téléchargeable sur le site de la CAF dans votre espace personnel). Sans présentation de ce document, le tarif D s'applique automatiquement.

L'argent ne doit en aucun cas être un obstacle à la participation à nos activités. N'hésitez pas à contacter le directeur de l'accueil afin d'en discuter.

Le règlement se fait par chèque, à l'ordre de « Club Saint-Quentin ». Pour le périscolaire, l'inscription se fait pour l'année, il est néanmoins possible de régler au trimestre, avec un encaissement au début de chaque trimestre (octobre, janvier, avril). Merci néanmoins de remettre l'ensemble des chèques avec le dossier d'inscription. Pour les vacances, l'inscription se fait pour la semaine entière.

Nous vous remercions :

- D'inscrire au dos de chaque chèque le nom et prénom de votre enfant
- De régler l'adhésion en un chèque séparé de l'inscription.

*Exemple : pour 2 enfants (famille en tarif C) venant pour la 1ere fois au Club pour une période de vacances : semaine de 5 jours = 80€ + 75€ (réduction pour l'inscription du 2ème enfant = 155€.
2 adhésions pour une 1ere inscription en 2017-2018 = 12€ x 2 = 24€*